

PAUL GENOT

AUDIT

Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

FONDATION DE LA SALLE

78A Rue Sèvres
75 341 PARIS CEDEX 07

Fondation reconnue d'utilité publique

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDATION DE LA SALLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE LA SALLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables – Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes et la qualité des informations portées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne le 17 juin 2026

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet PAUL GENOT AUDIT

Jean-François HUOT



PAUL GENOT
AUDIT

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Règlement ANC 2022-06				
	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	80 354	80 354		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	56 112 509		56 112 509	53 834 469
	Constructions	103 753 266	44 849 430	58 903 836	58 281 676
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	448 161	398 473	49 688	82 430
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	4 097		4 097	
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	6 027		6 027	6 027
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	158 641		158 641	158 641
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	160 563 056	45 328 258	115 234 798	112 363 244
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 258 040	644 306	613 734	892 012
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	6 148 039	3 120 532	3 027 507	5 511 970
	Charges constatées d'avance	68 247		68 247	53 480
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement	19 158 643	297 022	18 861 621	25 091 937
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	5 650 849		5 650 849	3 268 483
	Total III	32 283 819	4 061 860	28 221 959	34 817 882
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	192 846 875	49 390 118	143 456 757	147 181 126



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 655 501	6 655 501
	Fonds propres complémentaires	62 339 781	60 229 781
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	31 725 050	31 725 050
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	6 298 046	8 383 983
	Excédent ou déficit de l'exercice	(4 237 668)	(2 085 937)
	Situation nette (sous-total)	102 780 710	104 908 378
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	2 725 224	2 824 921
	Provisions réglementées		
	Total I	105 505 934	107 733 299
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	7 655 913	7 744 328
	Total III	7 655 913	7 744 328
Provisions	Provisions pour risques	40 000	40 000
	Provisions pour charges	381 601	372 014
	Total IV	421 601	412 014
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 643 700	1 828 508
	Emprunts et dettes financières divers	97 616	54 433
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365 068	483 918
	Dettes des legs ou donations	131 376	3 490
	Dettes fiscales et sociales	357 466	333 894
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 140 781	10 996 032
	Produits constatés d'avance	17 137 302	17 591 211
	Total V	29 873 309	31 291 486
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		143 456 757	147 181 126



Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	785 183	719 345
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	405 171	416 914
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	7 313 805	7 928 059
	dont parrainages	7 000	5 500
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	99 697	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	628 697	740 123
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	247 745	179 603
	Contributions financières	859 922	853 028
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	174 120	429 505
	Utilisations des fonds dédiés	2 151 996	3 600 348
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	375 429	
	Autres produits	174 654	10
Total des produits d'exploitation		13 216 419	14 866 935
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 814 315	2 537 668
	Aides financières	1 702 626	2 932 586
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 146 912	2 724 113
	Salaires	1 932 127	2 063 911
	Cotisations sociales	821 813	1 051 361
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 117 016	2 789 888
	Dotation aux provisions	69 558	36 312
	Reports en fonds dédiés	1 229 783	1 271 546
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	72 960	
	Autres charges	1 941 776	242
Total des charges d'exploitation		17 848 887	15 407 627
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 632 467)	(540 692)



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 632 467)	(540 692)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	19 097	5 545
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	434 590	
	Reprises sur dépréciations et provisions	2 172	
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		860 548
Total des produits financiers		455 860	866 093
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		134 402
	Intérêts et charges assimilés	61 060	61 965
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		61 060	196 367
RESULTAT FINANCIER		394 800	669 726
RESULTAT COURANT avant impôts		(4 237 668)	129 034
	Produits exceptionnels		7 731 681
	Charges exceptionnelles		9 946 651
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2 214 971)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		13 672 279	23 464 709
TOTAL DES CHARGES		17 909 946	25 550 646
EXCEDENT ou DEFICIT		(4 237 668)	(2 085 937)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		29 128	8 838
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		29 128	8 838
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		29 128	8 838
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		29 128	8 838



Informations générales et faits significatifs

1. INFORMATIONS GENERALES

La Fondation La Salle a été créée à l'instigation des Frères des Ecoles Chrétiennes, pour le service de :

- toutes les personnes ayant consacré ou désirant consacrer leur vie à l'enseignement chrétien, en France et dans le Monde, selon les principes et méthodes éducatives de Saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719), fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes et promu "Patron spécial des Educateurs" par le Pape Pie XII en 1951, toutes les oeuvres sociales, éducatives et culturelles inspirées de ces mêmes principes et méthodes.

Objet social : l'objet social de la Fondation est défini dans les statuts de la manière suivante :

La Fondation a pour but :

- d'aider les Frères Enseignants âgés ou infirmes, dont un nombre important a passé son existence à l'étranger pour servir la culture et la langue française,
- d'assurer la formation de toutes personnes désireuses de consacrer leur activité au service des principes et des méthodes éducatives de Saint Jean Baptiste de La salle, et de créer ou animer toutes oeuvres sociales, éducatives ou culturelles inspirées des mêmes principes et méthodes.

Les moyens d'actions de La Fondation La Salle sont les suivants :

- la gestion de maisons d'accueil, de retraite ou de formation,
- l'allocation directe de secours individuels aux Frères âgés ou infirmes, la prise en charge des frais de leur hospitalisation ou autres,
- le service de bourses aux étudiants,
- la gestion de toutes oeuvre sociales, culturelles ou éducatives.

La Fondation pourra aussi, accessoirement et dans la limite de ses moyens, étendre son action au profit de toute personne ayant consacré en totalité ou pour une partie notable, sa vie à l'enseignement chrétien ou à l'éducation chrétienne.

Evolution :

Le 1er janvier 2016, la Fondation La Salle a absorbé l'association La Salle, devenant ainsi le support juridique, administratif et financier des services de la tutelle du réseau d'établissements scolaires La Salle.

A compter de l'exercice 2018, les ressources et affectations de la gestin financière et de la tutelle sont intégrées au calcul.

Le 1er janvier 2020, la Fondation a absorbé l'Association La Salle Liens International, en charge de la communication du réseau et de l'édition de la revue La Salle Liens International.

A la même date, le service des Archives Lasalliennes a intégré la Fondation.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Mouvements immobiliers :

- acquisitions immobilières pour un total de 5 171 000€ (immeuble de rapport)
- réalisations de travaux sur des biens immobiliers pour un total de 470 445€
- acquisitions de matériel pour un total de 10 883€
- ventes immobilières pour un total de 375 429€

3. FAITS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Néant



Règles et méthodes comptables



Le bilan de l'exercice présente un total de **143 456 757** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 672 279** euros et un total **charges** de **17 909 946** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-4 237 668** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et conformément au règlement de l'ANC N°2022-06 homologué par arrêté du 26/12/2023 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels, aux dispositions de la législation française, et aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Les principales nouvelles dispositions du règlement comptable sont les suivantes :

- la modification de la définition du résultat exceptionnel : dorénavant, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- la suppression des transferts de charges ;
- des nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat ;
- la comptabilisation de l'affectation des quote-parts des subventions d'investissements dans les comptes d'exploitation et non-plus dans les comptes exceptionnels.
- des nouveaux tableaux obligatoires dans l'annexe comptable.

Comptes impactés par le changement de réglementation:

Libellé	2025 Compte	2024 Compte	2025 Montant	2024 Montant	Variation en €
Prov. Ind. Départ Retr.	152100	153000	214 050	172 014	42 036
Refact. frais de personnel	649000	791300	141 145	223 211	-82 066
Val. Nette Cession Immo.	652000	675201	72 960	1 583 592	-1 510 632
Apports en numéraire	658100	673100	1 250 580	1 600 000	-349 420
Oeuv. Scol. Fonds en Inst.	658200	678820	138 157	6 698 537	-6 560 381
Quote Part Subv. Inv.	747001	777001	99 697	100 234	-537
Prod. Cession Immo.	757000	775201	375 429	7 084 250	-6 708 821
Indem. d'assurances	758700	791102	69	24 275	-24 207
Oeuv. Scol. fonds affect.	758701	778820		400 000	-400 000
Prod. Fin. CEIDF	768004	767004	139 545	211 806	-72 261
Prod. Fin. SG	768005	767005	135 712	250 377	-114 665
Prod. Fin. divers	768006	767006		2 054	-2 054
Prod. Fin. contrats Capi.	768007	767007	34 966	108 652	-73 686
Prod. Fin. CERA Lyon	768008	767008	124 367	287 658	-163 291

Règles et méthodes comptables

PRINCIPALES METHODES UTILISEES :



Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, leur valeur de donation ou de legs ou à leur coût de construction.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- incorporelles.....entre 1 et 5 ans
- bâtiments.....entre 30 et 50 ans
- travaux.....entre 5 et 20 ans
- agencements, mobiliers et matériels..... entre 3 et 10 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Participations aux titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Engagements liés à la retraite :

La Fondation applique la réglementation en matière de provision pour indemnités de départ à la retraite.

Depuis le 1er janvier 2016, cette provision a été calculée sur la base prévue par la convention collective de l'Enseignement Privé Non Lucratif du 11 avril 2022 (CC EPNL - IDCC n° 3218) :

Ancienneté	Indemnité de départ à la retraite (en mois de salaire)
< 5 ans	0,5
de 5 à 10 ans	1
de 10 à 15 ans	1,5
de 15 à 20 ans	2
de 20 à 25 ans	2,5
de 25 à 30 ans	3
de 30 à 35 ans	3,5
> 35 ans	4

Règles et méthodes comptables

Pour les salariés ayant le statut de Chef d'Etablissement, le montant de l'indemnité versée est ainsi défini :

Ancienneté	Indemnité de départ à la retraite (en mois de salaire)
< 6 ans	0
de 6 à 12 ans	0,5
de 12 à 18 ans	1
de 18 à 24 ans	1,5
de 24 à 30 ans	2
de 30 à 36 ans	2,5
> 36 ans	3



Etablissement d'un compte d'emploi des ressources (CER) en page 54 :

La Fondation est tenue à l'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (tel que prévu par le règlement comptable CRC n° 2008-12, homologué par arrêté du 11 décembre 2008 - JO du 21 décembre 2008), dans la mesure où nous avons déposé auprès de la Préfecture du Rhône une déclaration préalable d'appel à la générosité du public.

Ce compte précisant notamment l'affectation des dons par type de dépenses est disponible au siège sociale de la Fondation La Salle ainsi qu'auprès de ses services administratifs et financiers.

Les ressources issues de la générosité du public sont utilisées selon la répartition suivante :

- missions sociales*
- les frais de personnel affectés à la gestion des ressources collectées auprès du public
- les frais de mise en oeuvre des actions de la Fondation

* Les missions sociales de la Fondation correspondent à l'ensemble des actions mises en oeuvre pour répondre aux besoins de ses bénéficiaires dont des aides financières pour le financement de travaux, des avances de trésorerie, le financement de l'entretien des Maisons de Retraite des Frères,...

Sur l'exercice 2025, la Fondation La Salle a perçu de la part de la générosité du public un total de 1 275k€ et a versé 2 114k€ au titre des missions sociales et a utilisé une quote-part de 188k€ pour les frais de fonctionnement et 51k€ pour les frais d'appel à la générosité du public.

Etablissement d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) en page 52) :

Sur l'exercice 2025, le total des produits de la Fondation La Salle s'élève à 13 672k€ dont 2 427k€ proviennent de la générosité du public (1 275k€ sur l'exercice et 1 152k€ de reprise sur fonds dédiés des années antérieures).

Le total des charges de l'exercice s'élève à 17 910k€ dont 3 583k€ sont affectés à la générosité du public selon la répartition suivante :

- 2 114k€ au titre des missions sociales sur un total de 4 881k€ (dont 2335k€ de dépréciation sur avances de trésorerie, 1251k€ d'apports en numéraire et 138k€ affectés aux oeuvres scolaires)
- 51k€ au titre des frais de recherches de fonds
- 189k€ au titre des frais de fonctionnement sur un total de 8 346k€ (dont 2 802k€ d'achats et charges externes, 2 147k€ d'impôts et taxes, 2 696k€ de frais de personnel, 553k€ d'autres charges et 61k€ d'intérêts financiers).
- 1 230k€ de report en fonds dédiés des dons reçus sur l'exercice

Annexe au Bilan

Complément d'information relatif au Bilan Actif :

1. **Immobilisations** : voir le tableau de variation en page 35
2. **Amortissements** : voir le tableau de variation en page 36
3. **Créances** : voir le tableau des créances et dettes en page 37
4. **Charges constatées d'avance** : voir le détail en page 47
5. **Produits à recevoir** : voir le détail en page 49
6. **Tableau des placements** (valeurs mobilières de placement et contrats de capitalisation) :



Placements €	Valeur comptable	Valeur boursière	Plus-Values latentes	Moins-Values latentes
au 31/12/2025	19 158 643	19 012 971	114 952	-297 022
au 31/12/2024	25 391 131	25 186 100	94 163	-299 194
Variation	-6 232 488	-6 173 129	20 789	-2 172

Complément d'information relatif au Bilan Passif :

1. **Variations des fonds propres** : voir le tableau de variation en page 34
2. **Tableau des fonds dédiés** : voir le tableau en page 40
3. **Tableau de variation des subventions d'investissements** : voir le tableau en page 38
4. **Tableau des provisions** : voir le tableau en page 39
5. **Dettes** : voir le tableau des créances et dettes en page 37
6. **Produits constatés d'avance** : voir le détail en page 46
7. **Charges à payer** : voir le détail en page 48

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	66 885 281		2 110 000		68 995 281
Fonds propres avec droit de reprise	31 725 050				31 725 050
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	8 383 983	(2 085 937)			6 298 046
Excédent ou déficit de l'exercice	(2 085 937)	2 085 937		4 237 668	(4 237 668)
Situation nette	104 908 378		2 110 000	4 237 668	102 780 710
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 824 921		150 620	250 317	2 725 224
Provisions réglementées					
TOTAL	107 733 299		2 260 620	4 487 984	105 505 934

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	80 354					80 354
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 354					80 354
CORPORELLES	Terrains	53 834 469		2 351 000		72 960	56 112 509
	Constructions sur sol propre	96 539 465		3 290 445			99 829 910
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	3 923 357					3 923 357
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	196 491					196 491
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	240 788		10 883			251 671
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes			4 097			4 097	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		154 734 569		5 656 425		72 960	160 318 034
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	6 027					6 027
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	158 641					158 641
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	164 668					164 668
TOTAL		154 979 591		5 656 425		72 960	160 563 056

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				80 354			80 354
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				80 354			80 354
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre				39 936 799	2 563 669		42 500 468
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement				2 244 346	104 616		2 348 963
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				184 678	11 734		196 411
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				170 170	31 892		202 062
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				42 535 993	2 711 910		45 247 904	
TOTAL					42 616 348	2 711 910		45 328 258



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 258 040	742 534	515 506
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	363	363	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 080	8 080	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	92 864	92 864	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	6 046 732	278 049	5 768 683
Charges constatées d'avance		68 247	68 247	
TOTAL DES CREANCES		7 474 326	1 190 137	6 284 189
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 643 700	190 885	828 666	624 150
	Emprunts et dettes financières divers	97 616	4 907		92 709
	Fournisseurs et comptes rattachés	365 068	365 068		
	Dettes des legs ou donations	131 376	131 376		
	Personnel et comptes rattachés	98 555	98 555		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	176 950	176 950		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	81 961	81 961		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 140 781	10 140 781		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	17 137 302	17 137 302		
TOTAL DES DETTES		29 873 309	28 327 784	828 666	716 859
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		184 808			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	4 531 158		150 620	4 380 538
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	4 531 158		150 620	4 380 538
Quotes-parts virées au compte de résultat	1 706 237	99 697	150 620	1 655 314

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	172 014	69 558	27 522	214 050
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	200 000		32 449	167 551
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	40 000			40 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		412 014	69 558	59 971	421 601
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - legs ou donations - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	688 798	69 658	114 150	644 306
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	1 084 278	2 335 448	2 172	3 417 554
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 773 076	2 405 106	116 321	4 061 860
TOTAL GENERAL		2 185 090	2 474 664	176 292	4 483 461
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 474 664	174 120 2 172	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org							
Contributions de Solidarité	173 171	398 475	182 612			389 034	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons	2 127 029	1 403 019	1 394 372			2 135 676	
Immos	539 782	7 544	36 222			511 104	
Legs, Capital décès	4 904 346	587 772	872 019			4 620 100	
TOTAL	7 744 328	2 396 810	2 485 225			7 655 913	

Annexe au Bilan

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT



INFORMATIONS SUR LA GESTION IMMOBILIERE ET L'AFFECTATION DE SES REVENUS

* Composition et gestion du patrimoine immobilier de la Fondation

Le patrimoine immobilier constitue le fonds stable de la Fondation. Il est composé au 31 décembre 2024, de 176 immeubles, dont 144 loués à usage d'établissements d'enseignement scolaire ou d'oeuvres sous tutelle Lasallienne, 18 loués à usage d'établissements scolaires hors tutelle et 10 immeubles de rapport.

En dehors de 5 immeubles de rapport (logements, garages), gérés par des régies, la gestion locative des baux et conventions d'occupation, soit environ 230 contrats, est assurée par les services de la Fondation.

En dehors des immeubles en régie, les charges de travaux et d'entretien sont à la charge des locataires ou occupants qui par ailleurs remboursent aussi les assurances, les impôt fonciers et la contribution sur les revenus locatifs.

* Affectation des revenus du patrimoine immobilier de la Fondation

- Les revenus nets de la gestion courante ont pour origine les loyers encaissés sur un exercice moins les débours non remboursés.

- Les produits de cessions immobilières sont affectés au fur et à mesure des besoins. Les ventes interviennent le plus souvent parce que le bien n'a plus l'usage ayant motivé sa propriété et ne sont pas réalisées en fonction de projets à financer.

Les produits de cessions immobilières en "instance d'affectation" font l'objet d'un suivi comptable dans le Fonds Oeuvres Scolaires Fonds en instance d'affectation. Celui-ci est mouvementé selon les décisions validées par le Conseil d'Administration au fur et à mesure des affectations.

EFFECTIFS

Au 31/12/2025, le nombre de salariés correspond à un ETP (équivalent temps plein) de 26, il était également de 28 en 2024.

Autres informations



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La Fondation n'a pas été en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature de ses bénévoles.

Seuls sont comptabilisés au titre de l'exercice des prestations en nature qui ont donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal. Ces prestations en nature concernent principalement des travaux de rénovation et la fourniture de matériels informatiques destinés aux oeuvres éducatives.

ENGAGEMENTS DONNES HORS BILAN

Engagements donnés	Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2025
Cautions hypothécaires accordées à des Tiers	15 061 618	495 750	2 255 487	13 301 822
Cautions solidaires accordées à des Tiers	3 920 775		985 062	2 935 712
Engagements auprès des collectivités	2 331 838			2 331 838
TOTAL	21 314 231	495 750	3 240 549	18 569 432

Il est rappelé ici que l'article 5.3 du Règlement Intérieur de la Fondation, stipule que "sagissant de donner une garantie aux emprunts contractés par les occupants ou les locataires et destinés à financer des opérations notamment de nature immobilière, cette garantie consistera normalement en des cautions hypothécaires avec autorisation administrative".

Autres informations

INFORMATIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX ENTITES FAISANT APPEL PUBLIC A LA GENEROSITE



INFORMATIONS SUR LES DONS DEDUCTIBLES, LEGS ET LIBERALITES

* Les dons déductibles

La Fondation La Salle remplit sa mission statutaire en redistribuant des dons collectés au profit d'actions menées localement en référence à l'objet statutaire de la Fondation.

Les dons reçus sont traités sur l'année civile et donnent lieu à l'émission d'un reçu fiscal. Leur affectation effective intervient au mois de mars de l'année suivante, après que le Conseil d'Administration de la Fondation ait décidé de leur affectation lors de sa séance de février. Dans certains cas particuliers, une avance sur l'affectation des dons peut intervenir dans la limite des dons reçus.

* Les legs

Le Conseil d'Administration affecte les legs. Le montant prévisible net de frais du legs est constaté dans un tableau d'engagements reçus hors bilan.

Si le legs comporte des valeurs mobilières ou des immeubles, ceux-ci sont cédés sauf cas particuliers (à la demande du testateur ou empêchement de la cession).

A l'issue de la phase de liquidation, le produit net des legs (la Fondation pratiquant une retenue limitée pour ses frais) est affecté conformément aux dispositions prises par les testateurs.

Le produit net affecté au profit des Maisons de retraite de la Fondation peut faire l'objet d'un versement différé, s'il s'avère que celui-ci peut entraîner des dysfonctionnements budgétaires ou d'investissements.

A cet effet, depuis 1999, le Conseil d'Administration a constitué un "fonds de participations sur les Maisons de Retraite", prévoyant les versements au fur et à mesure des besoins. Ce fonds a été retraité en 2020 en fonds dédiés.

* Les autres libéralités

Le Conseil d'Administration affecte les libéralités (capitiaux-décès et autres), après retenue limitée pour les frais de la Fondation, conformément aux vœux des donateurs, en référence à son objet et ses moyens statutaires. Dans certains cas, les sommes ainsi reçues peuvent aussi être portées au "fonds dédiés de participations sur les Maisons de Retraite".

Autres informations

INFORMATION SUR LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE

La contribution de solidarité concerne les établissements scolaires sous tutelle Lasallienne. Elle a été appelée pour la première fois en novembre 2017 et vient abonder un fonds de solidarité dont l'objet est de financer les équipements et l'immobilier des 4 oeuvres prioritaires ci-dessous :

- L'école et le collège Oscar ROMERO à Garges les Gonesse
- L'école de Saint Laurent du Maroni en Guyane
- L'école de La Providence à Nancy
- L'association Avenir Jeunes Reims (AJR) à Reims



Ces établissements, reçoivent un public défavorisé. Elles sont structurellement déficitaires. Une enveloppe est également allouée au lancement d'oeuvres nouvelles.

INFORMATION SUR LES ŒUVRES BENEFCIAIRES

Les oeuvres bénéficiaires de la générosité du public sont essentiellement :

- des maisons de retraite
- des établissements scolaires
- des oeuvres scolaires accompagnant des élèves en difficulté
- des oeuvres péri-éducatives
- du soutien à la recherche en sciences de l'éducation

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE : voir tableau en page 44

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Dons en nature	29 128	8 838
Prestations en nature	29 128	8 838
Bénévolat		
Total	29 128	8 838
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Missions sociales	29 128	8 838
Mise à disposition gratuite de biens	29 128	8 838
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	29 128	8 838



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			17 137 302
LOYERS D'AVANCE A REPARTIR		16 758 283	
LOYERS N+1		379 019	
			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			17 137 302

--

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			68 247
Assurance		5 676	
Contrats de maintenance et entretien		14 177	
Cotisations		26 226	
Licences		22 167	
			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			68 247

--

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		572 784
Emprunts et dettes financières divers		4 907
<i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	4 907	
Dettes fiscales et sociales		155 598
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	98 555	
<i>PROVISION CS/CONGES PAYES</i>	57 043	
Autres dettes		412 279
<i>CHARGES A PAYER (DC-DIVERS)</i>	412 279	

Produits à recevoir

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Produits à recevoir		472 654
Autres créances		472 654
REMBT IJSS	269	
REMBT IJ PREVOYANCE	94	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	110 636	
PRODUITS A RECEVOIR (DC.DIV)	361 655	



Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 1/2

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pds liés à la gsite du public	Aut pds non liés à la gsite du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Achats de mat. approv.													
Variation de stock													
Aut. achats et chges ext.					12 120		2 802 195						2 814 315
Aides financières	1 138 173	424 346		54 239			85 868						1 702 626
Impôts, taxes et vrst ass.							2 146 912						2 146 912
Salaires					38 732		1 893 395						1 932 127
Cotisations sociales	18 660						803 153						821 813
Dot. aux amts et dép.	2 335 448							2 781 568					5 117 016
Dotations aux provisions								69 558					69 558
Reports en fonds dédiés									1 229 783				1 229 783
Valeurs des immos cédées											72 960		72 960
Autres charges	1 388 737						553 039						1 941 776
Charges financières							61 060						61 060
Charges exceptionnelles													
Part. salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
TOTAL	4 881 017	424 346		54 239	50 852		8 345 622	2 851 126		1 229 783		72 960	17 909 946

Règlement ANC 2022-06

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	29 128				29 128
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL	29 128				29 128



Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

		31/12/2025		31/12/2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	398 475	398 475	386 546	386 546
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	628 697	628 697	740 123	740 123
	- Legs, donations et assurances-vie	247 745	247 745	179 603	179 603
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie	1 246 630		1 185 828	
	2.2 Parrainage des entreprises	7 000		5 500	
	2.3 Contributions financières sans contrepartie				
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 715 747		8 387 258	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	99 697			
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	176 292		381 730	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 151 996	1 151 996	3 600 348	2 873 930
Total des produits par origine		13 672 279	2 426 913	14 866 935	4 180 201
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	4 881 017	1 635 418	1 688 809	1 450 825
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	424 346	424 346	387 861	387 861
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	54 239	54 239	10 099	10 099
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	50 852	50 852	10 668	10 668
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8 345 622	188 563	9 212 443	1 051 996
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 851 126		2 826 200	
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 229 783	1 229 783	1 271 546	1 271 546
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public	72 960			
Total des charges par destination		17 909 946	3 583 202	15 407 627	4 182 996
EXCEDENT OU DEFICIT		(4 237 668)	(1 156 289)	(540 692)	(2 795)



Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

		31/12/2025		31/12/2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature				
	Dons en nature	29 128	29 128	8 838	8 838
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
CHARGES PAR DESTINATION	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	Total des produits par origine	29 128	29 128	8 838	8 838
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	29 128	29 128	8 838	8 838
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	Total des charges par destination	29 128	29 128	8 838	8 838



Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION		12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE		12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES				1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie		398 475	386 546
- Actions réalisées par l'organisme		1 635 418	1 450 825	1.2 Dons, legs et mécénat			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		424 346	387 861	- Dons manuels		628 697	740 123
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances-vie		247 745	179 603
- Actions réalisées par l'organisme				- Mécénat			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		54 239	10 099	1.3 Autres produits liés à la générosité du public			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		50 852	10 668				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		188 563	1 051 996				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
TOTAL DES EMPLOIS		2 353 419	2 911 449	TOTAL DES RESSOURCES		1 274 917	1 306 271
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE		1 229 783	1 271 546	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		1 151 996	2 873 930
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		(1 156 289)	(2 795)
TOTAL		3 583 202	4 182 996	TOTAL		3 583 202	4 182 996
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		(173 234)	(170 439)
				(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		(1 156 289)	(2 795)
				(-/-) Investissements et (+/-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		(1 329 523)	(173 234)

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France		29 128	8 838	Bénévolat	
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL		29 128	8 838	TOTAL	
				29 128	
				8 838	

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 571 157	10 136 990
(-) Utilisation	2 302 613	4 042 130
(+) Report	1 998 335	1 476 297
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE	7 266 879	7 571 157